Utilisation de foncier agricole : connaître ses droits et devoirs

OBJECTIFS

Acquérir une bonne connaissance du fonctionnement du foncier agricole et des ses acteurs de terrain. Connaître ses droits et devoirs quand on travaille une terre. Comprendre les avantages et inconvénients du statut du fermage. Connaître ses droits et devoirs lorsqu'on est locataire ou bailleur de foncier agricole.

CONTENU

J1 : Outils de régulation du foncier
- Comment accéder au foncier agricole
- Des outils pour réguler le foncier : l'urbanisme, le contrôle des structures
- L'achat collectif de foncier
- Réglementation sur l'eau

J2 :
- La location de foncier agricole : statut du fermage, les différents types de baux ruraux, droits et devoirs du fermier et du propriétaire, les instances impliquées dans le statut du fermage
- Comprendre le fonctionnement de la SAFER

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques avec questions-réponses au fil du déroulement. Exercices pratiques.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Ardèche

DURÉE : 2 jour(s)

DATE LIMITE : 15/03/2023

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Tout participant doit être adhérent de l'ADDEAR07 (10€). Nous contacter pour les modalités de financement.

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Elisa de Mèredieu
contact@addear07.fr
ADDEAR 07
4 avenue de l'Europe Unie
BP 129 - 07001 Privas

SATISFACTION : 92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation.

NOTE : Le midi c'est repas partagé.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
05/04/2023	07000 Ardèche	Elisa de Mèredieu, animatrice et accompagnatrice de porteurs de projets d'installation agricole à l'ADDEAR 07. Virginie Plantier et Eric Campbell, DDT de l'Ardèche.
06/04/2023	07000 Ardèche	Elisa de Mèredieu, animatrice et accompagnatrice de porteurs de projets d'installation agricole à l'ADDEAR 07. Audrey Bideau, juriste au Comité d'Action Juridique Auvergne-Rhône-Alpes.

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)